



# PROCES VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du : 07 mars 2025

Présidence : M. Jacky FRAN CART

---

Secrétaire : Pascal ROTON

Membres présents : Lionel PARSZISZ, M. Michel HELYE, Guy MARCY

Absents : Patrick CHAUVIN - VINCENT Jean Noël

Mr Eric VIGIER quitte la salle et ne participe pas au débat.

Match n° 53177568 du 22/02/2025  
COUPEU13 DMF POWER SHOT 1/8 eme finale  
FAGNIERES ES 2 – WITRY LES REIMS 2

Demande d'évocation par le président du club de Witry les Reims. Envoyé de la boîte mail officielle de Witry les Reims à Marne Compétitions le lundi 24 Février 2025 à 16h48.

**Motif :** Sur le nombre de Joueurs n'ayant pas participés au premier tour soit 6 au lieu de 3 prévu par le règlement

Pris connaissance de la réclamation pour les dire recevable sur la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort

Considérant les dispositions de l'article 3 du règlement des coupes U13 du district de la marne, stipulant A compter du 2ème tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1er tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce Tour 1. Le District se réserve le droit d'évocation en cas de non-respect des conditions de participation.



Considérant qu'après vérification, il s'avère que les joueurs suivants n'ont pas participé au premier tour le 19 octobre 2024 contre Montmirail SC 2:

ROGER Mathis licence n° 9603067815, DUTRION Antonin licence n° 9603556767, BOITEUX Kyllian licence n° 9602510265, BOUNIF Antoine licence n° 9602341853, BLIDI Aymene licence n° 9602874668, QUIN Mathis licence n° 9603190292, DAZY Leny licence n° 9603956177

Mais ont participé à la rencontre du 22 février 2025

Les dispositions de l'article 3 du règlement de la coupe U13 ne sont pas respectées ces joueurs n'étaient donc pas qualifiés pour participer à la rencontre du 19 Octobre 2024

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort, déclare comme fondée la demande d'évocation et d'homologuer les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain.**

**FAGNIERES ES 2 (0 but) – WITRY LES REIMS 1 (3 buts )  
WITRY LES REIMS qualifié pour le prochain tour de la coupe U13 Powershot**

**Droit administratif de 50€ au débit du club de FAGNIERES.**

#### PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne

Le Président  
Jacky FRANQUART

Le Secrétaire  
Pascal ROTON